

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro 0-2024 modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin d'arrimer les nouvelles dispositions relatives à l'abattage d'arbres

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 22 avril 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 22 avril 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0626-2016 est modifié à l'article 3 intitulé « Terminologie » en remplaçant la définition de l'article « 3.1. Arbre » comme suit :

« Plante ligneuse vivace dont la grandeur prévisible à maturité sera d'au moins 5 mètres. Pour un conifère, la hauteur minimale à la plantation doit être de 1,2 mètre. Pour un arbre feuillu, la hauteur minimale à la plantation doit être de 2 mètres et le diamètre minimal doit être de 2,5 centimètres, mesuré à 25 centimètres du sol. »
3. Le Règlement numéro 0626-2016 est modifié à l'article 6 intitulé « Conditions d'admissibilité » de la façon suivante :
 - abroger les paragraphes a), b) et c) de l'article 6.4;
 - remplacer, au paragraphe g) de l'article 6.4, le mot « bouche » par le mot « borne »;
 - ajouter, à la fin de l'article 6.5, les nomenclatures suivantes :
 - Saule laurier (*Salix pentandra*)
 - Robinier faux acacia (*Robinia pseudocacia*)
 - Thuya occidental (*Thuja occidentalis*), s'il est aménagé en haie [cèdre]
 - ajouter un nouveau paragraphe 6.16 comme suit :

« 6.16. L'essence choisie doit atteindre un minimum de 5 mètres de hauteur à maturité pour des conditions de rusticité adaptées au territoire. »
4. Le règlement numéro 0626-2016 n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe